



Vertueux Portraits
du
P. Robert Nobili de la Marche d'Ancone
Missionnaire de la Société dans le Madure, mort à
Mihapure en 1656. âgé de 80 Ans.

M É M O I R E S H I S T O R I Q U E S

Sur les Affaires des Jésuites avec le Saint Siège ,

Où l'on verra que le Roi de Portugal, en proscrivant de toutes les Terres de sa Domination ces Religieux révoltés, & le Roi de France voulant qu'à l'avenir leur Société n'ait plus lieu dans ses Etats, n'ont fait qu'exécuter le projet déjà formé par plusieurs Grands Papes, de la supprimer dans toute l'Eglise.

O U V R A G E D É D I É

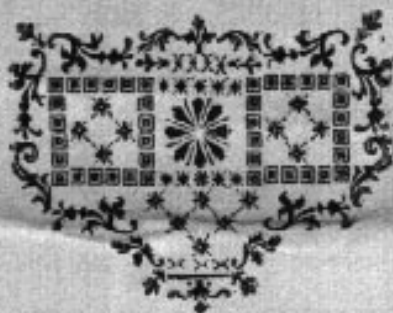
A S A M A J E S T É T R È S - F I D È L E .

Par M. L'ABBÉ C. P. PLATEL,

Ci-devant Missionnaire Apostolique, & Procureur Général des Missions
Etrangères de France en Cour de Rome ;

*Avec les Approbations les plus amples & les plus distinguées de tous les
Tribunaux Ecclésiastiques & Séculiers de Lisbonne.*

T O M E S E C O N D .



A L I S B O N E ,
Chez FRANÇOIS-LOUIS AMENO.

M. D C C. L X V I .

TABLI DES SOMMAIRES

TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME II.

LIVRE PREMIER.

- I. **A**CCUEIL que M. le R^{egent}, & M. le Cardinal de Noailles font au Pere Esprit, page 1. II. Lettre de Cachet qui renvoye ce Missionnaire aux Indes avec honneur, p. 2. III. Son arrivée à Pondicheri cause une joie générale, ibidem. IV. Lettre du Pere Jean-Baptiste, qui en donne la relation, p. 3. V. Foiblesse d'un Capucin à communiquer in Sacris avec les Jésuites, p. 5. VI. LOUIS XV. permet à M. de Vissdelou de rester par-tout où il jugera à propos, p. 6. VII. Lettre de M. de Montigny, résident à Rome, à M. de Vissdelou, p. 7. VIII. Lettre du même au P. Esprit, p. 8. IX. Cette nouvelle procure beaucoup de consolation à M. de Vissdelou & aux Capucins, p. 9. X. Deux écrits de la main de M. Lambertini, aujourd'hui Pape, p. 11. XI. Sentimens de M. Lambertini sur les Riis Malabares, p. 12. XII. Termeté de M. Lambertini dans cette affaire, p. 14. XIII. M. de Rosalie & les Capucins imitent ce grand exemple, p. 15. XIV. Acte d'une retradation forcée au sujet du Thaly, qu'on fait faire pour favoriser les Partisans des Riis, p. 16. XV. Cet Acte vient à la connoissance des Capucins & de M. de Rosalie, il en demande justice au Roi, p. 17. XVI. Requête de ce Monsieur au Conseil Supérieur de Pondicheri pour obtenir la cassation de l'Acte précédent, p. 18. XVII. Arrêt qui annulle la Déclaration forcée au sujet du Thaly, page 23. XVIII. Le défaut de soumission dans les Partisans des Riis,



M É M O I R E S

SUR LES MISSIONS

DES MALABARES.

LIVRE PREMIER.

Depuis 1717 jusqu'à 1720.

1717.

I.



TOUT avoit bien changé de face à la Cour de France, lorsque le Pere Esprit, de Tours, s'y rendit, pour le justifier sur les calomnies atroces qui avoient donné lieu à sa détention. M. le Régent reçut avec bonté ce saint Vicillard, & remit à M. le Cardinal de Noailles le soin d'examiner son affaire. Dès que cette Eminence vit le P. Esprit, Elle lui dit, en l'embrassant, *mon cher Pere, j'étois déjà informé des motifs qui vous ont obligé à faire un si long voyage : on n'ignore pas à la Cour quelle est votre innocence, & qui sont ceux qui vous ont rendu de si mauvais services : vous pouvez vous tranquilliser : dès que je serai parfaitement instruit de votre affaire,*

Accueil que M. le Régent & M. le Cardinal de Noailles font au P. Esprit.

Examiner son affaire. Dès que cette Eminence vit le P. Esprit, Elle lui dit, en l'embrassant, mon cher Pere, j'étois déjà informé des motifs qui vous ont obligé à faire un si long voyage : on n'ignore pas à la Cour quelle est votre innocence, & qui sont ceux qui vous ont rendu de si mauvais services : vous pouvez vous tranquilliser : dès que je serai parfaitement instruit de votre affaire,

Tome II.

A